



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Administratif des Installations Classées

Dossier suivi par : Colette CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24

Courriel : ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 07 décembre 2020

Le lundi 16 novembre 2020 sous la forme dématérialisée d'une visio-conférence, de 14 H 30 à 17 H 07 Monsieur Richard Daniel BOISSON Sous-Prefet de Thonon-Les-Bains a présidé la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'UIOM de Thonon-Les-Bains.

Etaient présents :

Représentants Collège administrations de l'Etat

Madame Céline MONTERO, Adjointe au chef de l'unité interdépartementale des 2 Savoie -- Département de la Haute-Savoie
Monsieur Joël CRESPINE, Inspecteur de l'environnement UID DREAL des 2 Savoie

Représentants Collège Elus des Collectivités territoriales ou EPCI concernés

Monsieur Jean-Claude TERRIER, 1^{er} adjoint au Maire de Thonon-Les-Bains
Madame Sophie GROUPI, adjointe au Maire de Thonon-Les-Bains

Représentants Collège des riverains et associations de protection de l'environnement

Monsieur Jean-Pierre JACQUIER représentant de France Nature Environnement Haute-Savoie (FNE 74)
Madame Lise CAMUS-GINGER (ASTERS CEN74)

Représentants Collège Exploitants

Monsieur Denis DEVILLE (directeur d'usine IDEX ENVIRONNEMENT)
Monsieur Alain Blanc (directeur technique usine IDEX ENVIRONNEMENT)
Madame Cécile LEDIOURON (responsable du service Traitement et Valorisation des déchet SERTE et STOC)

Représentants Collège Salariés

Madame Caroline DENARNAUD (IDEX ENVIRONNEMENT)

- Accueil du public
- Pôle administratif des
installations classées
- 3 rue Paul Guion
- ANNECY

Assistaient également à la réunion

Madame Colette CHARRIER, Chef du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), en charge du secrétariat de la Commission

Madame Nathalie CLAVERI, directrice Biomonitor

Monsieur PARIS (DGS STOC)

Mme Cécile LEDIOURON Responsable du service Traitement et Valorisation des déchets SERTE et STOC

Etaient absents ou excusés :

Monsieur le délégué territorial de l'ARS ou son représentant,

Monsieur Christophe ARMINJON. Maire de Thonon

Monsieur Franck DALIBARD, élu STOC

Madame Nadine WENDLING, élue STOC

Monsieur le Sous-Préfet de Thonon-les-Bains ouvre la séance et demande à chaque participant de bien vouloir se présenter. En l'absence de déclaration liminaire, monsieur le Sous-Préfet présente l'ordre du jour :

- **Désignation du bureau (1 représentant désigné par collègue).**
- **Présentation de l'année d'exploitation 2019, dont :**
 - les résultats des analyses réglementaires,
 - les principales modifications et travaux intervenus dans l'usine
- **Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement**
- **Point réglementaire par la DREAL**
- **Présentation des évolutions prévues sur le site :**
 - projets dont la réalisation est prévue ou envisagée dans l'année 2020
 - présentation des évolutions envisagées à plus long terme.
- **Questions diverses et échanges entre les participants**

1 - Désignation du bureau de la CSS :

Il est procédé à la désignation du bureau de la CSS de l'UIOM de THONON-LES-BAINS

CSS de l'UIOM de Thonon-Les-Bains

COMPOSITION DU BUREAU

suite au renouvellement 2020

| COLLEGE | Représentant Titulaire | Coordonnées courriel | Représentant Suppléant | Coordonnées courriel |
|---|---|---|--|--|
| Administrations de l'Etat | Monsieur Le Sous-préfet de THONON-LES- BAINS | richard- daniel.boisson@haute- savoie.gouv.fr sp-thonon@haute- savoie.gouv.fr | M. Joël Crespine UiD-DREAL des deux Savoie | joel.crespine@develo ppement- durable.gouv.fr |
| Elus des collectivités | M. Christophe ARMINJON | mairie@ville-thonon.fr n-lefevre-serte@ville- thonon.fr | Mme Sophie GROPPI | mairie@ville- thonon.fr m-paris@ville- thonon.fr |
| Riverains et Associations Environnement | M. Jean-Pierre JACQUIER (FNE 74) | jacquier.jp@orange.fr | Mme Lise CAMUS- GINGER (ASTERS CEN 74) | lise.camus- ginger@asters.asso.fr |
| Exploitant | M. Denis DEVILLE | denis.deville@idex.fr | M. Alain BLANC | alain.blanc@idex.fr |
| Salariés | Mme Caroline DENARDAUD | caroline.denarnaud@idex.fr | M. Maxence VANASSCHE | |

2 - Présentation de l'historique du site et de l'année d'exploitation par M. Denis DEVILLE) – (voir Power Point joint au compte-rendu et adressé préalablement aux membres de la CSS)

Monsieur DEVILLE présente l'année d'exploitation 2019.

Discussion :

Monsieur JACQUIER (FNE 74) demande quel est le pourcentage des déchets humides des ménages sur la globalité du tonnage traité et si des déchets issus de la filière BTP sont traités par l'usine.

Monsieur DEVILLE répond qu'il est dans l'incapacité de répondre sur la part des déchets humides ou bio-déchets. Il indique que l'usine ne reçoit pas de déchets du BTP, mais seulement des déchets ménagers et assimilés des commerces et grandes surfaces commerciales. En revanche il n'y a pas d'apport des sociétés du bâtiment.

Monsieur JACQUIER demande si les grandes surfaces font du tri ?

Monsieur DEVILLE répond par l'affirmative.

3 – Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement par Madame CLAVERY (laboratoire BIOMONITOR) – (voir Power Point joint au compte-rendu et adressé préalablement aux membres de la CSS)

Madame CLAVERY indique les analyses réalisées par Biomonitor traduisent un état de l'environnement de l'usine relativement stable, les variations observées n'étant pas significatives d'un impact des rejets de l'incinérateur.

Discussion :

Madame CAMUS-GINGER (Asters CEN 74) demande s'il peut exister un lien entre les teneurs en cuivre mesurées et l'usage de produits phytosanitaires par les personnes cultivant leur potager et si des consignes claires ont été données sur les zones testées.

Madame CLAVERY répond qu'aucune consigne n'a été donnée, qu'il est difficile de faire un lien précis dans la mesure où le cuivre a été détecté dans plusieurs endroits et plusieurs milieux, mais que la présence de cuivre peut être effectivement due à l'utilisation de certains produits par les jardiniers. Aucune réglementation n'interdit d'utiliser des produits contenant du cuivre dans les jardins.

Monsieur TERRIER indique que les élus du STOC doivent quitter la visioconférence en raison d'une autre réunion et que Mme LEDIOURON reste présente et continue à représenter le STOC.

4 – Point réglementaire présenté par Monsieur CRESPINE, DREAL (voir power point joint au compte-rendu) :

Monsieur CRESPINE présente le cadre réglementaire de l'usine et le plan d'inspection effectué au cours de l'année 2019.

Il n'y a eu aucune question ou remarque.

5 – Présentation des évolutions prévues sur le site (voir power-point joint au compte-rendu et adressé préalablement aux membres de la CSS) :

Monsieur DEVILLE présente les évolutions qui interviendront à court terme :

- la capacité de stockage des eaux recyclées passera de 120 m³ à 700 m³ en 2021 afin de supprimer les effluents liquides industriels,

- dans le cadre de la mise à niveau de l'usine avec le nouveau référentiel réglementaire européen applicable en 2023, l'UIOM est en attente de la validation par le STOC de la mise en place des équipements destinés à la surveillance en continue du mercure dans les rejets atmosphériques,
- sécurisation de l'accès au pont roulant pour les actions de maintenance par le remplacement du chariot,
- amélioration des moyens de protection incendie par l'ajout d'une réserve d'eau et d'émulseur ainsi que par le remplacement des canons.

Monsieur Le Sous-Préfet demande qui est l'exploitant de l'usine : IDEX ou le STOC ?

Monsieur DEVILLE répond que la société IDEX Environnement et le STOC sont liés par un contrat d'exploitation. Dans ce cadre, la société IDEX Environnement est désignée comme exploitant par l'arrêté préfectoral d'autorisation et, à ce titre, a en charge l'ensemble du périmètre de l'exploitation. Le STOC est son client.

Monsieur CRESPIE indique qu'en 2016 la DREAL était défavorable à accepter IDEX Environnement comme nouvel exploitant en raison d'une absence de capacités financières. Il ajoute qu'en 2017, le STOC s'est engagé auprès du préfet à réaliser une Délégation de Service Public en 2020, à l'échéance du contrat. À cette condition IDEX Environnement a été désignée exploitant. Depuis le STOC a reconduit IDEX Environnement comme prestataire sans établir de Délégation de Service Public.

Monsieur CRESPIE ajoute que l'absence de capacités financières de la société IDEX Environnement se traduit par le fait qu'elle a besoin de l'accord du STOC pour réaliser différentes mises à niveau et modifications alors que l'exploitant devrait pouvoir décider des travaux qu'il réalise dans le cadre de l'application des dispositions réglementaires qui lui sont applicables.

Il est acté par la DREAL et Monsieur Le Sous-Préfet, la nécessité de provoquer une prochaine réunion avec le STOC et IDEX pour aborder ce problème.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance à 17h10.

Le Sous-Préfet,

Richard Daniel BOISSON